

Pouvoir d'achat 2018 : pourquoi baisse-t-il dès janvier ?



La hausse des cotisations retraite continue

Le taux de cotisation retraite des fonctionnaires et des ouvriers d'État passe de 10,29% à 10,56% au 1er janvier 2018, soit une augmentation de 2,6% du montant de cette cotisation.

Pour un agent à 1874 € brut, indice majoré 400, la cotisation retraite augmente de 5 euros par mois

La hausse de la CSG

Le taux de CSG augmente de 1,7 point le 1er janvier 2018. En contrepartie, la contribution exceptionnelle de solidarité ou les cotisations maladies sont supprimées. L'indemnité compensatrice, calculée sur la rémunération 2017, devait être versée mensuellement à partir de janvier 2018

L'indemnité compensatrice n'est pas forcément encore payée ! Son montant ne sera pas réévalué avant la fin 2018. Les agents publics perdent à chaque augmentation de leur rémunération ! Pas de hausse du pouvoir d'achat contrairement à la promesse du Président.

Le gouvernement baisse le pouvoir d'achat des agents publics

Le rétablissement du jour de carence

Pour chaque arrêt de maladie, une retenue correspondant à un jour de salaire est appliquée depuis le 1er janvier 2018 sur le traitement de base, les primes et indemnités, et la NBI.

Le jour de carence est injuste et même dangereux pour les plus vulnérables qui hésitent à s'arrêter de travailler pour se soigner. L'UNSA demande le retrait du jour de carence !

Le gel du point d'indice

Le gouvernement a décidé un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et 2018. Grâce au Protocole PPCR signé par l'UNSA, le point d'indice a augmenté de 1,2% pour 2016

En décidant le gel du point d'indice, le gouvernement a fait le choix d'une baisse du pouvoir d'achat des agents publics titulaires comme contractuels ! L'UNSA demande la hausse du point d'indice !

Le report d'un an de PPCR

Les mesures statutaires et indiciaires positives obtenues avec PPCR, prévues en 2018, sont reportées d'un an au prétexte que tous les syndicats n'ont pas signé PPCR (revalorisations indiciaires, créations d'échelons, transfert « primes/points », passage en catégorie A pour les métiers de la filière sociale)

C'est une rupture dans la parole de l'État ! C'est une économie de 800 millions d'euros faite sur le dos des agents ! L'UNSA demande l'annulation du report d'un an !

Baisse du traitement net, baisse du pouvoir d'achat des agents publics, contrairement aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron.

L'UNSA exige de nouvelles négociations salariales, la reconnaissance de l'engagement et de l'investissement professionnel de tous les agents publics !

Négocier, c'est construire l'avenir !

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !

